

# JOURNAL OFFICIEL

## DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

### Associations et fondations d'entreprise



Direction de l'information  
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE  
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15  
[www.dila.premier-ministre.gouv.fr](http://www.dila.premier-ministre.gouv.fr)  
[www.journal-officiel.gouv.fr](http://www.journal-officiel.gouv.fr)

## Annonce n° 1392

### 66 - Pyrénées-Orientales

### ASSOCIATIONS

### Modifications

Déclaration à la sous-préfecture de Prades

#### **ASSOCIATION LOCALE POUR LE CULTE DES TEMOINS DE JEHOVAH DE MILLAS.**

*Nouvel objet* : subvenir exclusivement aux frais, à l'entretien et à l'exercice public du culte des témoins de Jéhovah ; elle pourra apporter son aide et son assistance à toute association poursuivant un objet identique ; elle pourra acquérir, aliéner, louer ou construire les terrains et les immeubles pouvant servir aux buts qu'elle s'est fixés et, d'une manière générale, réaliser toute transaction mobilière ou immobilière en vue de l'exercice public du culte des témoins de Jéhovah ; le fonctionnement de l'association sera réglé par les présents statuts et en conformité avec la constitution du culte des témoins de Jéhovah ;

*Siège social* : 24, rue de la Clouse, 66170 Millas.

*Date de la déclaration* : 28 février 2023.